

PROVENCE

Volets pliables



Mode d'emploi et de maintenance

À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR
Valable à partir du septembre 2011

F 920.4

Remarques

Ces instructions d'emploi et de maintenance décrivent l'emploi, la maintenance et l'entretien conformes aux fins des volets pliables PROVENCE.

Ces instructions d'emploi et de maintenance sont partie constituante du produit et sont pour cette raison à conserver jusqu'à élimination du produit. En cas de vente de ce produit, ces instructions d'emploi et de maintenance sont à transmettre au nouvel acquéreur. Ces instructions d'emploi s'adressent à l'utilisateur des volets pliables EHRET.

Ce produit est conforme aux réglementations générales de la technique. Afin de garantir la sécurité de la mise en service, il est nécessaire d'agir en toute conscience de sécurité. Pour cette raison, les remarques suivantes sont à observer.

Avant la mise en service, veuillez lire soigneusement ces instructions. Veuillez respecter les étapes de processus prescrites et considérer les remarques et les recommandations indiquées.

La connaissance et une mise en pratique techniquement irréprochable des conseils de sécurité et des avertissements indiqués sont la condition d'un emploi des volets pliables conforme aux réglementations en matière de technique de sécurité. Des connaissances insuffisantes lors de la mise en service et de l'utilisation entraînent la perte de tout droit à indemnité à l'égard de la société EHRET GmbH. Tout montage ou utilisation différant – même partiellement – de nos instructions de montage et d'utilisation entraînera une exclusion de garantie.

Au cas où une partie de ces instructions d'emploi et de maintenance ne serait pas tout à fait claire, veuillez absolument vous adresser à votre revendeur spécialisé EHRET.

Contenu

Remarques	2
Explication des symboles	4
Consignes de sécurité	4
Conseils de maintenance	5
Démontage / élimination	5
Pièces de rechange / réparation	5
CE Déclaration CE de conformité	6
Description du produit	
Propriétés du produit	7
Garantie	7
Conseils d'entretien	7

Explication des symboles

Mises en garde

DANGER

- ▶ Signale un danger immédiat qui peut entraîner la mort ou des blessures graves, si les mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

AVERTISSEMENT

- ▶ Signale un danger de mort, de blessures corporelles graves ou de dommages matériels importants, si les mesures de précaution correspondantes ne sont pas prises.

ATTENTION

- ▶ Signale un éventuel danger imminent qui peut entraîner des blessures sans gravité ou des dommages matériels légers, si les mesures pour l'éviter ne sont pas prises.

- ▶ Consignes opératoires

Veillez n'utiliser les volets pliables qu'après avoir pris connaissance de ces instructions !

Consignes de sécurité

- ▶ Seul un personnel spécialisé et qualifié est autorisé à procéder à la pose et à la mise en service !

AVERTISSEMENT

Une pose incorrecte peut entraîner de graves blessures et/ou des dommages matériels importants.

- ▶ Suivez toutes les instructions de pose.

AVERTISSEMENT

- ▶ Tenez compte des remarques et des avertissements suivants afin d'éviter tout danger et de protéger le produit.

- ▶ Aucune personne et aucun obstacle ne doivent se trouver dans la zone de pivotement et de mouvement des volets durant la marche normale. Tenir les personnes et les objets à l'écart jusqu'à la position définitive des volets.
- ▶ Lors de l'ouverture et de la fermeture des volets, ne pas entrer en contact avec les pièces en mouvement et les zones de fermeture.
- ▶ Éviter que des vêtements ou des parties du corps ne soient saisis par des pièces en mouvement de l'installation.
- ▶ En cas de chutes de neige, de pluie neigeuse ou de pluie verglacée, du givre peut se former sur le produit. Attendre d'actionner le volet jusqu'à la disparition du givre et passer de la commande automatique à la commande manuelle.
- ▶ S'assurer que les volets sont fermés avant l'apparition d'une charge de vent.
- ▶ Lors de vitesses de vent de plus de 62 km/h (vent tempétueux), les volets ne doivent pas être actionnés.
- ▶ Aucune charge supplémentaire telle qu'une personne ou un objet ne doit peser sur les volets.
- ▶ Les volets ne servent pas à la sécurité d'appui d'une personne.

Conseils de maintenance

AVERTISSEMENT

Danger de blessure à la suite d'une maintenance irrégulière

- ▶ Veuillez contrôler régulièrement le système de volet pour déceler d'éventuels signes d'usure et d'endommagements. Les installations sur lesquelles une réparation est nécessaire ne doivent plus être utilisées.

REMARQUE

- ▶ Les volets pliables PROVENCE doivent faire l'objet d'une maintenance régulière, au moins une fois par an.
- ▶ Tous les travaux d'inspection et de maintenance ne peuvent être effectués que par un revendeur spécialisé EHRET.

Travaux de maintenance nécessaires :

- ▶ Contrôlez toutes les armatures pour déceler d'éventuels signes d'usure, d'en dommages ou de rupture.
- ▶ Contrôlez le positionnement ferme de toutes les vis de fixation et des écrous.
- ▶ Effectuez un examen de fonction.

Démontage / élimination

ATTENTION

Dommages corporels ou matériels à la suite d'un démontage non conforme

- ▶ Ne faire effectuer les démontages que par votre revendeur spécialisé EHRET.
- ▶ Le démontage et le remontage du produit doivent être effectués par une entreprise spécialisée selon les directives et les normes actuelles. Exiger dans tous les cas les documents manquants avant le démontage ou le remontage auprès d'un revendeur spécialisé EHRET.
- ▶ Éliminer le produit devenu éventuellement inutilisable selon les prescriptions légales.

Pièces de rechange / réparation

ATTENTION

Dommages corporels ou matériels à la suite d'une réparation non conforme

- ▶ Ne faire effectuer les réparations que par votre revendeur spécialisé EHRET.
- En vue de garantir à la longue la fonction de vos volets pliables, seules des pièces de rechange originales EHRET sont à utiliser. En cas de besoin, adressez-vous à votre revendeur spécialisé EHRET.

CE Déclaration de conformité CE

(déclaration originale de conformité de la CE)
selon la directive sur les produits de construction 89/106/CEE

Le fabricant : EHRET GmbH
Volets en aluminium
Bahnhofstrasse 14 - 18
D-77972 Mahlberg

déclare par la présente que le produit suivant

Désignation de produit : **Volets pliables PROVENCE**
Description de fonction : protection contre le soleil, la vue et l'éblouissement

répond à toutes les réglementations correspondantes des directives de la CE
sus-mentionnées.

Les normes harmonisées suivantes ont été intégralement appliquées :

EN 13659:2004+A1:2008 Fermetures extérieures – exigences de performance et de
sécurité

Nom et adresse de la personne autorisée à compiler les documents techniques :

Ralf Gielen
Directeur technique

Lieu : D-77972 Mahlberg
Date : 1^{er} juillet 2010



EHRET GmbH
Andreas Schnaase
Directeur des ventes



EHRET GmbH
Eberhard Schopferer
Gérant

Description de produit

Propriétés du produit

- Les volets pliables PROVENCE se composent de profilés en aluminium extrudé. Les profilés d'encadrement verticaux continus sont vissés aux profilés d'encadrement horizontaux à l'aide de canaux vissés.
- Les lamelles de volets pliables PROVENCE sont emboîtées d'une manière mobile à l'aide de profilés d'assemblage articulé et elles sont vissées à l'aide de butées articulées. Le verrouillage s'effectue par le biais de poignées de verrouillage encastrées d'une manière invisible. Les paquets de lamelles sont démontables une fois l'encadrement monté.
- La commande s'effectue manuellement.
- Les volets pliables PROVENCE sont des fermetures extérieures installées devant des fenêtres et des portes et servent de protection contre le soleil, la vue et l'éblouissement.

Conseils d'entretien

- ▶ Un nettoyage des pièces en aluminium à revêtement doit s'effectuer au moins une fois par an, plus fréquemment en cas de nuisances environnementales plus fortes.
- ▶ Les dépôts de poussière et de saleté sur les pièces en aluminium à revêtement sont à enlever par lavage à l'eau chaude sous adjonction de produits neutres n'attaquant pas l'aluminium.
- ▶ Pour le nettoyage, utiliser une éponge douce ou un chiffon. Des détergents acides et alcalins ne sont pas appropriés.
- ▶ Par ailleurs, l'emploi d'agents mécaniques à effet ponçant pouvant endommager la surface laquée est inapproprié pour le nettoyage.

Garantie

- Le délai de préemption légal est valable pour les droits à une garantie. La condition en est une maintenance régulière. Les pièces d'usure (pièces d'armatures livrées avec le lot) sont exclues de la garantie.
- L'appréciation de la surface de revêtement s'effectue selon les réglementations de qualité de la GSB (Société pour la qualité de revêtement des pièces de construction). L'appréciation est effectuée à partir d'une distance d'observation verticale de 3 mètres en zone extérieure et à une lumière de jour naturelle diffuse. Tout ce qui ne peut pas être perçu sans moyens auxiliaires de cette distance d'observation ne constitue pas un vice de revêtement.
- Les différences de couleur par rapport à d'autres produits peuvent cependant se présenter bien qu'ils aient été laqués à l'aide de la même laque (p.ex. RAL). En fonction du substrat, de la technologie de traitement, des lots ou de la durée d'exposition aux intempéries, il peut se produire des différences de couleur. Celles-ci ne peuvent pas être évitées pour des raisons techniques et ne constituent pas un droit à la garantie.

EHRET GmbH

Volets en aluminium

Bahnhofstrasse 14-18

D-77972 Mahlberg

Tél. + 49 (0) 78 22/439-0

Fax + 49 (0) 78 22/439-116

www.ehret.com